



Strasbourg, le 15 septembre 2024

Le Président  
aux membres d'AlsaMuse  
et à toute personne intéressée

**Objet : Assemblée générale ordinaire d'AlsaMuse/FNCS-Alsace - Session 2024**

Madame, Monsieur, cher.e.s collègues,

Nous avons l'honneur de vous inviter à la 6<sup>è</sup> Assemblée Générale de l'association académique AlsaMuse/FNCS-Alsace qui se tiendra :

**le mercredi 2 octobre 2024 de 14h à 15h,  
suivie d'un échange sur le chant choral**

**au Collège Victor Hugo  
2 rue des écoles - 68 000 COLMAR**

Ordre du jour :

14h > 15h ASSEMBLEE GENERALE D'ALSAMUSE/FNCS-Alsace

- |   |                   |
|---|-------------------|
| 1. Mot d'accueil / Adoption de l'ordre du jour                    | par le Président  |
| 2. Rapport d'activité   | par la Secrétaire |
| 3. Rapport moral  | par le Président  |
| 4. Bilan financier 2023/2024 + Quitus                             | par la Trésorière |
| 5. Budget prévisionnel 2024/2025                                  | par la Trésorière |
| 6. Election du Conseil d'Administration / Appel à candidatures    |                   |
| 7. Election de deux réviseurs aux comptes                         |                   |
| 8. Montant de l'adhésion 2024/2025                                |                   |
| 9. Projets de l'association : bilans des projets passés           |                   |
| 10. Projets de l'association : perspectives des projets à venir   |                   |
| 11. Changement de nom de l'association : AlsaMuse/FNCS-Strasbourg |                   |
| 12. Points divers   |                   |

15h > 17h REUNION D'INFORMATION ET DE COORDINATION SUR LES REPERTOIRES ALSAMUSIENS

2 programmes :                   « Coquillages et Crustacés »  
  « Les Indiens sont à l'ouest »

2 niveaux pour chacun :       version complète avec théâtre, danse et musique  
  version concertante : enchaînement des chansons

Si vous souhaitez ajouter un point à l'ordre, merci de le faire savoir au minimum 48h à l'avance, à l'adresse suivante : [contact@alsamuse.fr](mailto:contact@alsamuse.fr)

Seuls les membres à jour de leur cotisation ont droit de vote, mais toute personne intéressée par AlsaMuse est bienvenue. En cas d'absence, il vous est possible de voter à l'Assemblée Générale en donnant procuration à l'un de ses membres. Un membre ne peut détenir que 5 procurations au maximum. La procuration est jointe à cette invitation.

Je vous remercie par avance de votre participation aux travaux de l'Assemblée Générale et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes salutations les meilleures.

Martin KAPPES,  
Président d'AlsaMuse